

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 23 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

25-DCM-DGS-050

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE VINGT TROIS JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 17/06/2025.

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE ELU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH -Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Mylène SORIANO - Chantal ROUZIER - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Valérie RIALLAND - Viviane TIAR - Martine CABOT- Denis TENDIL

POUVOIRS : Valérie POZZO DI BORGO à Armand CABRERA - Marina BIANCHI BRONDINO à Eric JOFFRE - Marine DESIDERI à Mylène SORIANO - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY.

Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Par délibération 20-DCM-DGS-40 du 10 juillet 2020, le conseil municipal a élu les 12 membres, outre Le Maire, président de droit, au conseil d'administration du CCAS.

Ces membres sont répartis en 2 collèges distincts :

- 6 membres élus parmi les conseillers municipaux en exercice
- 6 membres nommés parmi les représentants d'associations œuvrant dans le domaine social

VU la délibération 20-DCM-DGS-40 du 10 juillet 2020,

CONSIDERANT le décès de M. Pascal CAMPENS, siégeant parmi le collège des élus en exercice et la nécessité de le remplacer,

25-DCM-DGS-050

Cette élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue, sauf si l'unanimité des conseillers municipaux en décide autrement (article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Seule la candidature de **M. Eric GALIANO**, conseiller municipal délégué au handicap et au sport adapté est proposée.

Résultats des votes :

- **9 ABSTENTIONS (B. PEZERY, E. JOFFRE, M. BIANCHI BRONDINO, A. CABRERA, V. POZZO DI BORGO, V. RIALLAND, V. TIAR, M. CABOT, D. TENDIL)**
- **24 voix POUR**

Monsieur Eric GALIANO est élu, à la MAJORITE, pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

La liste du collège des membres élus est désormais la suivante, (outre M. Le Maire président de droit) :

- **Cécile CRISTOL**
- **Magali VINCENT**
- **Chantal JOVER**
- **Eric GALIANO**
- **Bernard PEZERY**
- **Martine CABOT**

La liste du collège des représentants des associations œuvrant dans le domaine social reste inchangée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Emilie ROY

Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.